



CAPITAL REGION SERVICE COMMISSION COMMISSION DE SERVICES RÉGIONAUX DE LA CAPITALE

DEMANDE DES MOTIFS DE COMPASSION

NOM: _____

ADRESSE: _____

d'identification de propriété: _____

La commission de services régionaux de la capitale (CSRC), division de la planification et développement peut, sur demande écrite, approuver la mise en place d'une résidence temporaire pour être utilisé comme une résidence secondaire à l'usage exclusif d'un membre de la famille immédiate ou un parent.

L'approbation doit être:

- a.) sous réserve des termes et conditions spécifiés par écrit par la CSRC;
- b.) accordée seulement pour des motifs de compassion;
- c.) pour une résidence temporaire;
- d.) invalide si la résidence est utilisée pour d'autres fins que celles indiquées.

L'approvisionnement en eau et de septique usées pour une résidence secondaire approuvée:

- a.) doivent être reliés aux services de la résidence principale, et
- b.) peuvent, sur des lots plus de quatre mille mètres carrés de superficie, être séparée de la résidence principale si le lot est de taille suffisante et les résidences situées de façon qui permettrait à subdiviser à l'avenir.

Une Demande d'approbation aux motifs de compassion peut être faite à la CSRC, division de la planification et développement locale (voir ci-dessous).

L'application peut être sous forme de lettre du propriétaire et doit contenir les renseignements et documents suivants:

1. Indiquer le nom et relation familiale de la personne (s) pour qui la demande est faite
2. Taille de la propriété
3. La taille de la résidence temporaire et le type et la taille de la fondation
4. Un plan du site montrant l'emplacement de la résidence principale et de la résidence proposée - dessinés à la main ou autrement, à inclure
5. Un Certificat médical pour motifs de compassion remplie pour qui la demande, qui doit être rempli par leur médecin de famille. (Ci-joint)

En ce qui concerne cette demande, je comprends et j'accepte les conditions ci-après:

J'ai, _____, demandé une approbation basée sur des motifs de compassion pour permettre
Propriétaire de la propriété

une résidence temporaire pour être placé sur ma propriété à, _____
Location / adresse

à l'usage exclusif de _____.
Nom de la personne à vivre dans la résidence temporaire

1. 1. S'il vous plaît cocher une case:

La résidence temporaire est connectée à la septique existante, qui est installée conformément au règlement 2009-137 en vertu de la Loi sur la santé publique.

OU

La résidence temporaire doit être connectée à sa propre fosse septique, qui sera installée conformément au règlement 2009-137 en vertu de la Loi sur la santé publique.

OU

La résidence temporaire est connectée aux services municipaux à l'aide de la connexion existante de la résidence primaire.

2. La résidence secondaire est une structure temporaire sans une fondation permanente.

3. La résidence temporaire doit être déconnectée du système sur place à la fin de ce mandat.

4. L'approbation est valide si la résidence secondaire est utilisée pour d'autres fins que celles indiquées.

5. Je suis soumis à la correction de toute nuisance créée par la suite.

6. Je suis obligé de démontrer la validité d'approbation sur une base annuelle.

Les demandes remplies sont examinées par l'agent de développement. La demande est ensuite examinée par la Comité

de révision et de rajustement de l'aménagement de la CSRC division de la planification et développement. La décision écrite sera envoyée à la requérante à la suite de la réunion de la Comité.

Le promoteur doit signer un accord avec les conditions énoncées dans l'accord avant l'approbation est délivrée.

Signature: _____ Témoïn: _____

Date: _____

S'il vous plaît adresser toutes vos questions au sujet de votre situation particulière au bureau de la CSRC.